

Défis environnementaux, opportunités économiques

Extraire, produire, consommer, jeter : ce modèle économique atteint ses limites. Récupérer, produire, consommer, réemployer : voilà l'avenir. La Région bruxelloise s'y engage...

Avec son Programme régional d'économie circulaire (Prec), la Région bruxelloise rejoint le peloton de tête des villes pionnières en économie circulaire. L'essoufflement du modèle économique linéaire est une opportunité de changer le cours des choses, de quitter un modèle de développement pour en inventer un nouveau. C'est un véritable changement de paradigme qu'il faut mettre en œuvre.

Copiloté par différentes administrations, le Prec développe une vision globale traduite dans 111 mesures concrètes. Un budget de 12.839.500 € est mobilisé pour 2016. Une évaluation des actions est prévue après dix-huit mois et le Programme sera alors actualisé.

Trois objectifs généraux sont exprimés. D'abord transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques. Ensuite relocaliser l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois. Enfin et par corollaire, contribuer à créer de l'emploi.

Le gouvernement bruxellois se fixe pour objectif de stimuler la création de quelque 200 start-up fonctionnant en économie circulaire d'ici la fin de la législature, de sensibiliser 2.000 opérateurs économiques via des événements physiques et 20.000 par voie digitale.

Profilier Bruxelles dans cette nouvelle économie lui procurera un réel avantage compétitif durable et l'assurance de pouvoir résister plus efficacement aux transformations progressives ou abruptes de l'économie régionale et mondiale.

L'UCM partie prenante

Cette nécessaire transition de l'économie, l'UCM l'a bien comprise. Cela fait plus de quatre ans que les services 4ECO accompagnent de nombreux entrepreneurs dans leurs projets de circularité en éco-conception, économie de la fonctionnalité, alimentation durable ou encore en économie d'énergie.

Forte de cette expérience de terrain, confirmée par les nombreuses success stories de start-up accompagnées, l'UCM a été largement consultée par le gouvernement bruxellois pour la conception et la rédaction du Prec. Elle en suivra de près la réalisation.

La signature du Programme a d'ailleurs eu lieu chez MCB Atelier, exemple réussi d'entreprise qui a revu son business model initial et qui, grâce à l'intégration de la durabilité dans sa stratégie, est en pleine croissance.

Contact : Antoine Bertrand, conseiller économie et environnement pour Bruxelles, 02/743.83.82



Exemples de réussites

MCB Atelier, où a eu lieu la signature du Prec, est une entreprise bruxelloise qui a développé des décors éco-conçus, en bois belge réutilisable à l'infini, avec l'aide de l'UCM.

Ce n'est pas la seule success story d'une PME acquise à l'économie circulaire. On peut citer

Tale me (taleme.be), qui met en location des vêtements "made in Belgium" en coton bio pour les enfants entre zéro et six ans. La durée d'utilisation des habits pour les bambins est en effet très courte.

Autre exemple, dans un tout autre secteur : Nov@tris (novatris.be) offre de l'efficacité informatique plutôt que de vendre du matériel IT, en doublant la durée de vie des ordinateurs.



Le Prec a été signé par les ministres Didier Gosuin (Défi, Économie et Emploi), Fadila Laanan (PS, Recherche) et Céline Fremault (CDH, Environnement).